

---

## HUSSER (Anne-Claire), *Ferdinand Buisson penseur de l'autorité. Du théologique au pédagogique*

Pierre Ognier

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/8102>

DOI : [10.4000/histoire-education.8102](https://doi.org/10.4000/histoire-education.8102)

ISSN : 2102-5452

### Éditeur

ENS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 17 novembre 2022

Pagination : 177-182

ISSN : 0221-6280

### Référence électronique

Pierre Ognier, « HUSSER (Anne-Claire), *Ferdinand Buisson penseur de l'autorité. Du théologique au pédagogique* », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 158 | 2022, mis en ligne le 01 novembre 2022, consulté le 01 novembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/8102> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.8102>

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 novembre 2022.

Tous droits réservés

---

# HUSSER (Anne-Claire), *Ferdinand Buisson penseur de l'autorité. Du théologique au pédagogique*

Pierre Ognier

---

## RÉFÉRENCE

HUSSER (Anne-Claire), *Ferdinand Buisson penseur de l'autorité. Du théologique au pédagogique*, Paris, Honoré Champion, 2019, 446 p.

- 1 À la différence des ouvrages, souvent tirés de travaux de thèse, parus depuis une vingtaine d'années sur Ferdinand Buisson<sup>1</sup>, celui d'Anne-Claire Husser, également issu d'une thèse, est le résultat d'une recherche sur un concept, celui d'autorité, dont elle suit les implications au fil de la longue carrière du philosophe. Ce concept – et ce problème – de l'autorité s'enracinent dans la séquence religieuse de son parcours, pour être pensé sous d'autres formes dans sa carrière de directeur de l'enseignement primaire et enfin dans celle de député radical-socialiste. Si, dans les ouvrages cités, l'importance de l'épisode du protestantisme libéral est relevée ou évoquée<sup>2</sup>, A.-C. Husser, quant à elle, y consacre plus de la moitié de son ouvrage avec un chapitre très fouillé sur Sébastien Castellion, sujet de la thèse de Buisson, soutenue en 1891, 26 ans après en avoir déposé le sujet.
- 2 En introduction A.-C. Husser explique pourquoi elle a abordé la pensée de Buisson sous l'angle de ce concept. La fréquentation assidue de ses écrits lui a en effet permis de découvrir que « la critique de l'autorité sous ses multiples formes » se révèle comme « une sorte de fil rouge courant tout au long de son œuvre ». Elle a ainsi posé comme hypothèse que son libéralisme, exprimé dans différents domaines, est issu d'une « matrice théologique ». Elle pense que, coupé du terrain religieux, son républicanisme, son œuvre éducative et pédagogique, perd une dimension importante.

- 3 La première des deux parties de l'ouvrage est entièrement consacrée à la mise au jour de cette matrice théologique qui a façonné la pensée buissonnienne de l'autorité. C'est dans son milieu protestant que Buisson forge son libéralisme religieux. En 1864, membre de la Chapelle Taitbout, il proteste contre le non-renouvellement de la suffragance du pasteur Athanase Coquerel fils pour cause d'opinions hétérodoxes. Dans sa réponse à Bersier, un membre influent de cette petite Église, il affirme clairement que « c'est bien de l'autorité de l'Évangile lui-même que découle le droit de chaque conscience à interpréter librement le texte sacré ».
- 4 Le passage à la deuxième période de sa carrière, celle des responsabilités administratives et pédagogiques, a été « préparé » par une transition de quelques années pendant lesquelles Buisson eut des activités diverses. Pendant le siège de Paris, il fonde un orphelinat municipal, témoignage de cette charité chrétienne qui est pour lui le message essentiel de l'Évangile. Après l'écrasement de la Commune, il deviendra l'orphelinat Prévost dont Buisson prendra un temps la sous-direction. Nommé inspecteur primaire dans le département de la Seine par le ministre Jules Simon, il devra quitter cette fonction sur l'intervention de l'évêque-député Dupanloup. Puis Buisson se verra confier plusieurs missions, participation aux expositions scolaires des expositions universelles de Vienne et de Philadelphie, statistiques scolaires... qui lui permettent de se forger une stature de spécialiste des questions d'enseignement.
- 5 Dans ses nouvelles fonctions de directeur, Buisson participe pleinement au mouvement de rénovation pédagogique qui travaille l'enseignement primaire. Il partage l'ambition de Jules Ferry qui vise non pas seulement à instruire le peuple, mais aussi à l'éduquer dans un esprit libéral qui emprunte à l'idéal des humanités classiques. De nouvelles disciplines comme les leçons de choses, le dessin, l'histoire naturelle... contribuent à réaliser ce que Octave Gréard appellera les « humanités primaires ». La pédagogie ne sera plus une affaire de recettes empiriques, mais sera élevée au rang d'une discipline théorique avec la création d'un cours de science de l'éducation à l'université. La création, sous la direction de Buisson, d'un *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* est un autre témoin de la modernité pédagogique.
- 6 Dans l'article « Activité » de son dictionnaire, Buisson encourage la mise en œuvre d'une pédagogie où l'élève est un agent actif de sa propre instruction. Dans l'intuition, manifestation de la spontanéité de l'esprit enfantin, il voit non seulement une opération de nature cognitive, mais aussi morale, orientée vers la recherche du vrai autant que vers celle du bien. À la discipline autoritaire, Buisson oppose la discipline libérale. La première a pour but l'obéissance passive anéantissant la volonté, la seconde vise la « discipline intérieure » où le sujet se construit sa propre loi. Acteur privilégié de l'éducation libérale, l'instituteur associe la fermeté à la douceur et « exerce son autorité sans inspirer la crainte. » En suscitant l'affection de l'élève, mobile pourtant extérieur à l'activité scolaire, le maître en tire un bénéfice psychologique pour la discipline de la classe, en s'appuyant sur « le besoin d'approbation » de l'enfant. Buisson rappelle aussi que le maître « personnifie l'autorité, ce qui signifie qu'il est le vecteur de quelque chose qui le dépasse », définition proche de celle de Durkheim.
- 7 A.-C. Husser consacre tout un chapitre à l'enseignement moral institué à l'école primaire en 1882. La laïcisation de l'enseignement primaire, remarque-t-elle justement, « engage une conception pleinement positive de la laïcité scolaire – au-delà d'une simple suppression du catéchisme –, articulée étroitement à la volonté républicaine de faire œuvre d'éducation morale ». Les instructions précédant les programmes

préconisent d'associer l'école, les familles et les Églises comme partenaires d'« une œuvre commune de moralisation des jeunes générations ». En conséquence, elles instituent autour de ce dispositif un « périmètre de protection » des convictions religieuses, ou philosophiques, des élèves et des Églises. A.-C. Husser montre aussi que le problème de cette morale laïque scolaire n'est pas celui du *fondement*, thème sur lequel l'Église base sa critique, mais celui de son *autorité*, « c'est-à-dire de sa capacité à susciter l'adhésion ». Par cette éducation, il s'agit de « faire vouloir », c'est-à-dire d'« incliner la volonté libre vers le bien » et non pas d'abord de « faire savoir » par l'inculcation d'« un certain nombre de dogmes, tirés d'une religion positive ou d'un système philosophique, desquels découlerait l'obéissance au devoir ».

- 8 A.-C. Husser analyse ensuite le rôle des « devoirs envers Dieu », inscrits au programme du cours moyen, dans ce dispositif d'éducation morale. Ces devoirs fournissent d'abord « l'occasion d'une leçon de tolérance adressée, à travers leurs enfants, aussi bien aux libres penseurs qu'aux membres des diverses Églises ». Dans cette partie de l'enseignement moral, « il s'agit bien aussi de susciter une émotion religieuse », ce qui « semble bel et bien exclure la possibilité de l'athéisme ». L'auteur reproduit ensuite intégralement le texte relatif à ces devoirs (souvent tronqué chez certains commentateurs) et discerne dans le second point que « l'obéissance à Dieu s'identifie à l'obéissance aux lois de la conscience et de la raison ce qui revient à promouvoir une conception toute morale de la foi ». Buisson développait déjà cette analyse en 1865 dans *Le christianisme libéral*. Ainsi, la représentation du devoir est première, « mais elle conduit à la représentation du divin en vertu d'un mouvement d'ascension naturel ». À partir des années 1890, Buisson s'efforcera dans ses écrits de « réduire l'écart entre la religion morale dont il faisait le cœur du christianisme libéral et la morale laïque qui est l'âme de l'école publique ». Et jusque dans les années 1920, il réitérera « la thèse selon laquelle l'éducation purement morale est l'éducation religieuse par excellence ». Dans ses écrits, cette thèse s'exprimera souvent sous la figure de « la religion du bien ».
- 9 Dans un texte publié dans *La Correspondance générale*, à l'occasion de l'enquête sur « l'âme de l'école » en décembre 1894, Auguste Sabatier, professeur à la faculté de théologie protestante de Paris, fait part de la nécessité de « laïciser la religion ». Pour lui, cette opération consiste à intérioriser la religion en développant « en chaque individu, en chaque élève, un rapport personnel, intime avec la divinité hors de tout dogme et de tout culte extérieur... ». Mais pour le Buisson de la fin des années 1890, laïciser la religion, « ce n'est plus seulement la *déconfessionnaliser*, mais c'est bien la *séculariser* », et cela sous la forme d'une « foi laïque ». Cette foi est bien « travaillée par une relation intime du sujet avec une forme de transcendance, mais elle ne saurait s'identifier avec le culte intérieur d'un Dieu qui serait celui de la République ». Dans son cours sur l'enseignement de la morale à l'école primaire (1902-1903), Durkheim propose aussi une forme de transcendance morale. Certes, pour lui, le Dieu du programme de morale de 1882 n'est que « l'expression symbolique du lien de dépendance qui unit les individus à la société ». Ce lien qui « constitue la sève morale de la religion » est à conserver en abandonnant son enveloppe symbolique. Ainsi, pour Durkheim, cette transcendance renvoie à la société comme puissance morale. Buisson, en revanche, la conçoit comme « une idéalité », un idéal moral « tirant son autorité de la vie de l'esprit des individus et des peuples ». Il n'est donc pas sans éprouver, selon A.-C. Husser, « un certain malaise à l'égard de la sécularisation du divin comme hypostase de la société ».

- 10 Le dernier chapitre de l'ouvrage est intitulé « Buisson et la question sociale. Crise morale ou le défi de la démocratisation ». A.-C. Husser y aborde la troisième et dernière étape de la longue carrière de Buisson, celle du député élu en 1902 et désormais tourné vers les questions politiques et sociales. Mais il n'abandonne pas pour autant ses réflexions et ses interventions tant sur la religion et la morale laïque que sur la pédagogie, notamment en dirigeant la seconde édition de son *Dictionnaire* en 1911. Des années 1890 à 1914, la société française est ébranlée par un certain nombre de crises : crise scolaire, avec les attaques incessantes de l'Église catholique dont l'enseignement congréganiste concurrence durement l'école laïque dans certaines régions ; crise sociale, et plus précisément « crise de l'autorité sociale » se manifestant d'une part par une augmentation de la criminalité, notamment juvénile, et d'autre part par la montée en puissance des idées socialistes et des mouvements syndicaux. Concernant la criminalité, le philosophe Alfred Fouillée, dans un article de la *Revue des deux mondes*, met indirectement en cause l'école laïque. Le sociologue et juriste Gabriel Tarde auquel Buisson fait appel la décharge de cette responsabilité tout en signalant que la déchristianisation a pu être un facteur de démoralisation. Mais, écrit Buisson, l'école laïque n'est pas coupable de ce recul de la religion : selon lui, ce n'est pas parce que l'école est laïcisée que la grande majorité du pays ne croit plus, c'est à l'inverse parce que les croyances religieuses ont reculé que l'école s'est laïcisée. Le solidarisme, qui pénètre dans l'école primaire tout à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, peut-il offrir une solution à cette situation de crise sociale ? Buisson reste réservé : pour lui « le progrès moral de l'individu est la condition du progrès social ». Il faut donc redouter « les conséquences d'une doctrine qui affirme le primat de la solidarité collective ».
- 11 Après 1902, Buisson, après avoir œuvré pour la « laïcité intégrale » par son action parlementaire dans la lutte anticongréganiste et pour la séparation des Églises et de l'État, travaille à instaurer ce qu'il nomme la « démocratisation », « processus par lequel la République des égaux tend à se réaliser concrètement en investissant le champ économique et social ». Il pose ainsi « une corrélation étroite entre le développement des aspirations égalitaires et l'essor du mouvement associatif et syndical ». Il milite d'ailleurs pour « une pleine reconnaissance du droit syndical ». Pour lui « le droit intégral d'association » est un moyen de compléter le suffrage universel » mais aussi de battre en brèche « l'archaïsme d'une autorité conçue comme principe de soumission absolue au pouvoir hiérarchique ». Enfin Buisson ne perd pas de vue la question scolaire. En effet, la République a le devoir de poursuivre l'œuvre de justice scolaire commencée dans les années 1880 en mettant fin au système cloisonné des ordres scolaires. Il soutient et défend en 1910 une « proposition de loi tendant à établir l'égalité des enfants pour le droit à l'instruction ». Ce texte est original en ce qu'il propose « un modèle diversifié d'enseignement secondaire conciliant la formation de l'homme et celle du producteur ». Sur toutes ces questions politiques et sociales, A.-C. Husser a dépouillé un nombre impressionnant d'articles publiés par Buisson dans le journal de son parti et dans bien d'autres.
- 12 A.C. Husser pense avoir montré, comme elle l'indique dans sa conclusion, la cohérence de la pensée de Ferdinand Buisson « comme le déploiement, dans les trois phases du corpus de ses écrits, d'un geste inaugural de rejet de l'autorité comprise comme principe d'extériorité et de conservatisme ». Cependant, selon elle, « l'appartenance protestante libérale n'explique pas à elle seule le parcours politique de Buisson ni la nature du transfert s'opérant entre sa pensée religieuse et son républicanisme laïque et

social ». Alors que le christianisme social s'inspire de l'Évangile pour réaliser une société nouvelle, pour Buisson « c'est la Révolution française qui constitue le moment fondateur auquel il faut référer l'exigence de poursuivre l'œuvre de la République ».

---

## NOTES

1. Mireille Gueissaz-Peyré, *L'image énigmatique de Ferdinand Buisson. La vocation républicaine d'un saint puritain*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2000 ; Samuel Toméi, *Ferdinand Buisson (1841-1932). Protestantisme libéral, foi laïque et radical-socialisme*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2004 ; Patrick Cabanel, *Ferdinand Buisson. Père de l'école laïque*, Genève, Labor et Fides, 2016.

2. Curieusement, dans la thèse de Mireille Gueissaz-Peyré, le rôle de Sébastien Castellion dans la pensée religieuse de Buisson n'est pas évoqué. Elle a plutôt privilégié un autre versant d'influence, celui des pasteurs unitariens américains, William Channing et Théodore Parker.